

ASSEMBLEE DE QUARTIER SUD

06 octobre 2016

COMPTE RENDU



Ti Penher – 40 participants

I. La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Myrienne COCHE, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, de l'Habitat et du Logement, présente la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal.

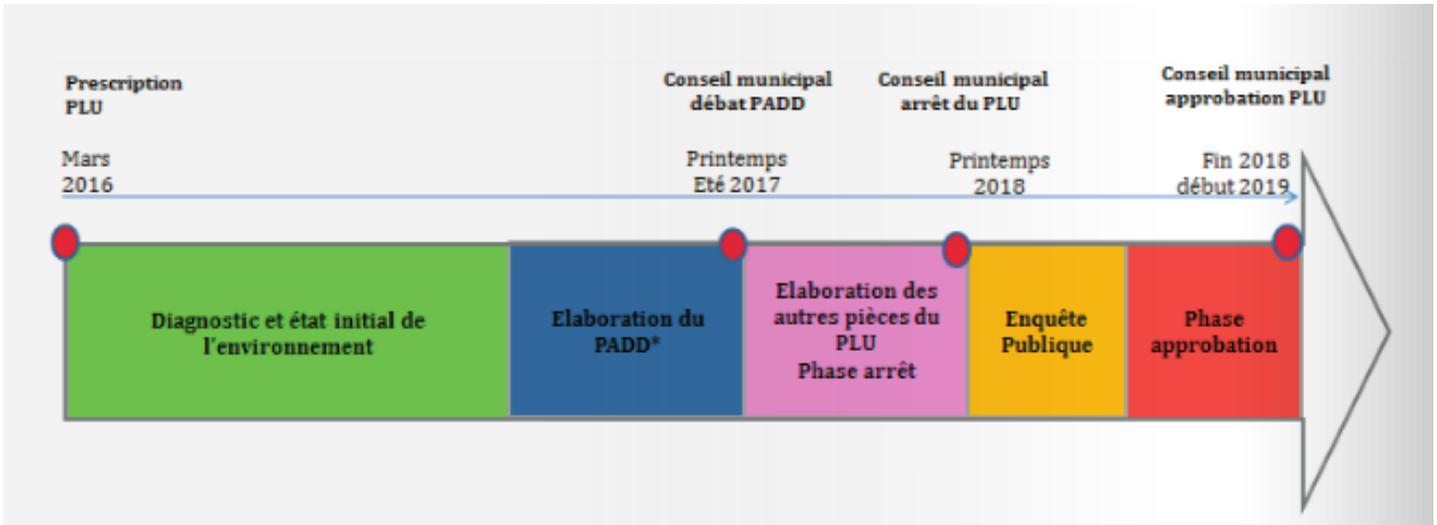
Il sert à :

- ▶ Organiser le territoire,
- ▶ Maîtriser son développement dans l'intérêt général,
- ▶ En tenant compte des projets alentours,
- ▶ Avec des notions clés: mixité sociale, équilibre, partage, environnement et développement durable...

Pourquoi une révision ?

- ▶ Il date de 2009.
- ▶ Il doit être conforme aux lois Grenelle (2010) et Alur (2014).
- ▶ Il doit être cohérent avec les autres documents d'urbanisme.
- ▶ Une ambition politique: se projeter dans l'avenir via le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

► Les étapes



Les Lanestériens vont pouvoir participer à l'étape du diagnostic via :

- Des réunions publiques à chacune des grandes phases
- Une adresse mail dédiée: revisionplu@ville-lanester.fr
- Un Safari Photo : jusqu'en décembre, participez-y!
- Un sondage en novembre-décembre
- Le cycle de concertation: « Lanester 2040, vous en pensez quoi? »

2

Michelle Janin, Adjointe au Maire en charge de la Citoyenneté, de la Démocratie participative et de la Politique de la ville, détaille le cycle de concertation « Lanester 2040, vous en pensez quoi ? ».

Elle présente les objectifs de la concertation :

- ⇒ **Imaginer ce que sera le futur du territoire pour mieux agir aujourd'hui**
 - A partir de données disponibles
 - En identifiant les tendances qui se dessinent, les opportunités, les défis
 - En mesurant les impacts des évolutions
- ⇒ **Créer une dynamique de territoire**
 - Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire
 - Tous ont quelque chose à faire pour construire le Lanester de 2040

➡ L'intelligence collective et l'expertise citoyenne pour aider les élus dans leurs décisions pour la ville.

Le cycle de concertation se déroulera sur 3 mois : de janvier à avril 2017. Il sera composé de plusieurs dispositifs :

- Une réunion publique de lancement du cycle, mi-janvier.
- Les ateliers du futur – février
- Un atelier citoyen qui étudiera de manière approfondie la question – mars
- Une réunion de bilan de la concertation début avril...
- ... et un retour vers les participants pour présenter le PADD.

Réactions et questions des participants	Réponses des élus
La contrainte est limitée, quand la Ville veut faire un projet, elle fait une « modification » du PLU...	Tout est très encadré, chaque modification du PLU doit respecter le PADD, et fait l'objet d'une enquête publique. Un PLU évolue, celui de Lanester a subi 8 modifications et maintenant, il s'agit d'une révision qui doit permettre la mise en conformité aux lois Alur et Grenelle.
Le PLU n'est pas une compétence de l'agglomération ?	L'agglomération peut se saisir de cette compétence, il s'agit alors d'un PLUI (Intercommunal). A Lorient Agglomération, la compétence va pour le moment sûrement rester communale.
Qui dit concertation dit information préalable ? Comment allez-vous l'organiser ? Pourquoi ne pas créer un site avec toutes les informations ?	Toutes les études préalables seront publiques et nous chercherons à les rendre accessibles. Les données seront notamment utilisées dans la concertation pour le travail d'approfondissement lors de l'atelier citoyen.
-Est-ce pertinent de demander l'avis de chacun sachant qu'il y a un cadre réglementaire qui ne permet pas de faire des propositions en dehors de ce cadre ?	Tout l'intérêt de la concertation réside dans les échanges. Le travail se fera sous forme d'ateliers. Mais ce sont bien les élus qui décident. Tout citoyen doit respecter les lois. Le citoyen est capable de donner son avis, son expertise : les habitants doivent être là pour imaginer, pour proposer.
Il n'y a plus de service urbanisme à la Mairie ?	Un réaménagement du service est actuellement en cours : 5 agents composent le service urbanisme (3 détachés de Lorient Agglomération et 2 de la Ville).

II. L'actualité du quartier

L'aménagement de la zone du Rohu

Jean-Yves LE GAL, Adjoint Chargé des Affaires économiques présente le sujet.



➤ Pourquoi ce projet ?

- Nécessité de remplacer l'outil existant devenu obsolète et dangereux
- Perspective de l'augmentation d'importation de sable marin,
- Optimisation des rotations de navires,
- Augmentation de la capacité de réception,
- Exploitation sans recours aux dragages,
- Sécurisation les opérations de déchargement,
- Coût de remise en état du quai actuel,
- Impact et coût des dragages,
- Impact et coût du transport routier.

➤ Les grands principes de l'aménagement de la zone du Rohu

Les grands principes

SITE DU ROHU - LANESTER

septembre 2016

Affectations et orientations fonctionnelles :

-  activité sablière / sédiments marins
-  Sablimaris / site initial
-  activités liées à la mer
-  réserve foncière
-  bâtiment existant
-  domaine portuaire de la Région Bretagne
-  site pour une cale de mise à l'eau à l'étude

Voirie & itinéraires :

-  voie structurante
-  noeud routier

Mise en valeur du littoral & traitement de l'interface ZA / quartiers résidentiels :

-  espace de loisirs existant
-  espace paysager à renforcer
-  voie à paysager
-  voie à créer avec traitement paysager
-  sentier côtier à conforter
-  points de vue sur la rade et la ria du Plessis (principe)
-  plans d'eau : non permanent (découverte de l'estran)
-  permanent



5

**Vue aérienne
du nouvel apontement sablier**



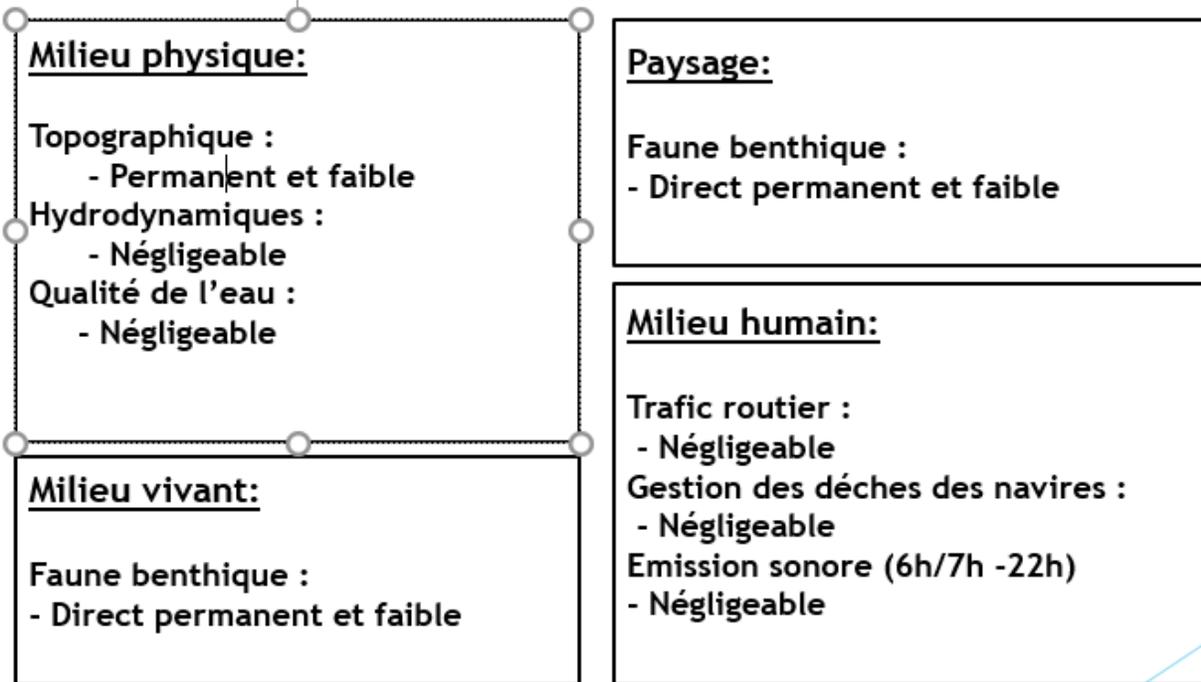
Coût estimatif du projet : 7,5 M€HT

- Infrastructure : 5,5 M€HT

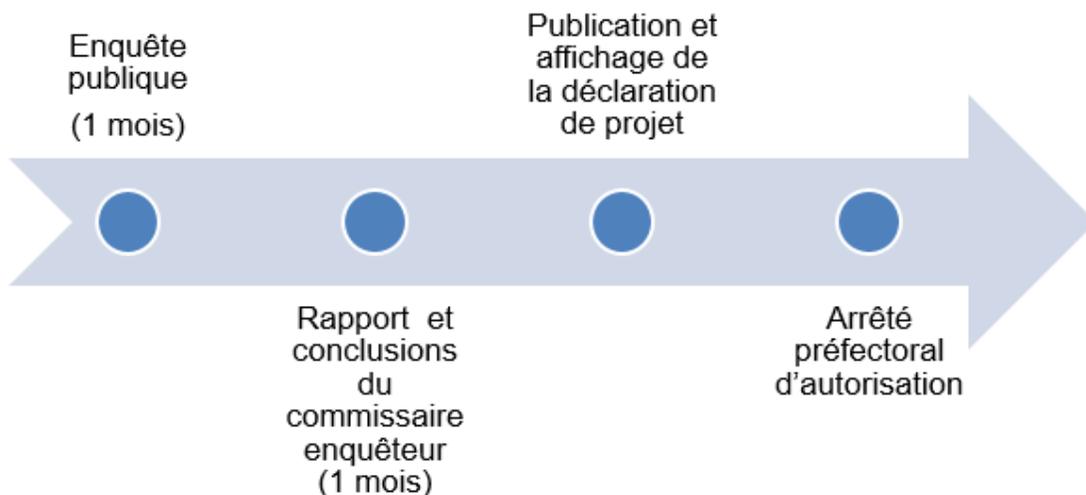
- Superstructure : 2 M€HT

Délai de réalisation : ~1 an

➤ Impact du nouvel appontement sablier en phase d'exploitation



➤ Une enquête publique (du 12 septembre au 14 octobre 2016) avant autorisation de réaliser un projet d'appontement sablier



A cette occasion, les administrés ont eu la possibilité:

- De consulter le dossier en mairie,
- De consigner par écrit leurs observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet,
- D'adresser en mairie par voie postale leurs observations, propositions et contre propositions directement à l'attention du commissaire enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête,
- De rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences en mairie.

Principales remarques et questions des participants	Réponses des élus
-Pourquoi les élus disent oui à ce projet alors qu'il va défigurer le Blavet, occasionner des nuisances sonores, augmenter le nombre de passage des camions... ?	Les élus ont émis un avis favorable à ce projet car il y a un réel intérêt économique à ce projet, globalement et pour Lanester. Le Rohu est l'un des 2 poumons économiques de la ville. Cela va de plus libérer du foncier sur cette zone qui pourrait être utilisé, par exemple sur un projet de port à sec actuellement en réflexion.
Si on fait un ponton, on va creuser ?	Le ponton sera réversible, la structure sans béton, et mis en place en bordure de chenal. Il pourra être enlevé quand on n'en aura plus besoin.
Les terrains de la Société de Vente de Sables et Agregats (SVA) deviennent une zone naturelle?	Une zone verte a été réfléchié pour être une zone tampon entre la zone économique et la zone d'habitations.
Avez-vous eu connaissance de l'enquête faite à Locmiquélic et Riantec sur l'élevage de moules de l'autre côté du Blavet? Pourquoi n'avons-nous pas été consultés? Il y a un risque réel d'augmenter l'envasement du côté de St Guénaël.	La municipalité n'a pas été avisée de cette consultation.

7

Myrienne COCHE conclut la réunion publique en précisant qu'elle est disponible pour toute question, pour tout échange et invite qui veut à prendre rendez-vous.